



AUTHENTI' CITY

Province de Liège
Arrondissement de Verviers

Commune de spa

SPA/2019/060



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme de constructions groupées.

Le demandeur est la Sa GENERAL CONSTRUCTION, représentée par Monsieur Jacques LECOQ et dont les bureaux se trouvent à 4032 CHENEE, Rue de la Station n° 44.

Le bien concerné est situé à 4900 Spa, Route du Tonnelet, cadastré division unique, section H n° 190 k.

Le projet consiste en **la création d'un ensemble de 15 habitations unifamiliales et un immeuble de 6 appartements, le maintien de la villa existante et la création d'une voirie communale** et présente les caractéristiques suivantes :

« Construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. » - Article R.IV.40-2 §1^{er}, 2^o du CoDT.

Le dossier peut être consulté auprès du service de l'Urbanisme de la Ville de SPA, Rue de l'Hôtel de Ville n° 44 à 4900 SPA :



En raison de la lutte contre la pandémie de Covid-19, **la consultation du dossier se fera UNIQUEMENT sur rendez-vous**. Celui-ci doit être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de Monsieur Frédéric FONDEUR, Chef de service administratif Urbanisme, téléphone : 087/79.53.77, mail : frederic.fondeur@villedespa.be ou auprès de Monsieur Gaël VANDESCHRIK, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, téléphone : 087/79.53.98, mail : urbanisme@villedespa.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur VANDESCHRIK, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, téléphone : 087/79.53.98, mail : urbanisme@villedespa.be, dont le bureau se trouve au service de l'Urbanisme, Rue de l'Hôtel de Ville n° 44 à 4900 SPA

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} février 2022 au 15 février 2022 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue de l'Hôtel de Ville n° 44 à 4900 SPA
- par courrier électronique : enquete@villedespa.be

Ou remises, via la boîte aux lettres ou le service Accueil de l'Administration, à Monsieur Gaël VANDESCHRIK, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, dont le bureau se trouve au service de l'Urbanisme de l'Administration communale de Spa.